

## CHOISIR L'INES

Depuis plus de 25 ans, la qualité du corps enseignant et de l'organisation pédagogique permet à l'INES de justifier de taux de réussite régulièrement deux fois supérieurs à la moyenne nationale aux diplômes d'Etat de la filière expertise comptable (DCG – DSCG – DEC).

En intégrant l'INES (après le DCG, un Master universitaire ou d'Ecole de Commerce), vous pourrez bénéficier, comme plus de 300 étudiants par an :

✓ des meilleures conditions pour obtenir le DSCG, le seul Master donnant accès au DEC (Diplôme d'Expertise Comptable) et ainsi accéder par exemple aux métiers d'expert-comptable, d'auditeur et de commissaire aux comptes.

✓ d'une aide active à la recherche d'un employeur pour la conclusion d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou d'une convention de stage : votre CV sera revu avant d'être proposé à des cabinets d'expertise comptable et d'audit ou des entreprises en cours de recrutement.

Des entretiens vous seront proposés.

## L'OBTENTION DU DSCG

Le DSCG est délivré aux candidats qui obtiennent une moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des UE constitutives du diplôme, sans note inférieure à 06/20. Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes antérieures et de celles nouvellement acquises. Les notes peuvent être conservées durant huit sessions. Une note comprise entre 06 et moins de 10 peut être gardée pour une compensation ultérieure.

## PRÉSENTER SON DOSSIER DE CANDIDATURE

### QUI ?

Etudiant ou salarié, titulaire du DCG - d'un Master universitaire (dont CCA) ou d'un Master d'une Ecole de Commerce.

### QUAND ?

Pour la prochaine rentrée, la sélection des dossiers débute en janvier.

Il est vivement recommandé de postuler au cours du premier trimestre de l'année civile.

Si le dossier est sélectionné par la commission pédagogique, un entretien individuel avec le Directeur pédagogique est proposé sous huitaine.

### COMMENT ?

La fiche de candidature est disponible sur notre site. Le dossier complet doit être envoyé par mail.

### COMBIEN ?

8500,00 € / an pris en charge par l'OPCO et/ou par l'entreprise. Pas de frais de dossier.

Pour les préparations individuelles, 12% à l'inscription. Règlement mensuel ou trimestriel du solde. Pour les cycles intensifs, possibilité de financement par le CPF.

Une réinscription à l'épreuve l'annulera automatiquement. En ce qui concerne l'épreuve facultative, seuls les points au-dessus de 10/20 s'ajoutent au total des points, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves.

	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7
<b>Durée</b>	4h	3h	4h	4h	3h	30min	1h
<b>Coef</b>	1,5	1	1,5	1,5	1	1	1
<b>ECTS</b>	20	15	20	20	15	15	15

## CYCLE INTENSIF - DSCG UE 1 & 4, SESSION 2024



**FORFAIT : 1 700,00 € SANS OPTION. 2 350,00 € AVEC L'OPTION**

UE 1 : 64h et en option 24h\*

UE 4 : 64h et en option 24h\*

A temps plein du 19 au 30 août 2024 et 6 samedis en septembre / octobre de 8h30 à 17h30.

\* en option le vendredi (études de cas)

## CYCLE ÉTUDIANT - DSCG EN 1 AN, SESSION 2025



**FORFAIT : 13 000,00 € L'ANNÉE**

UE 1 : 180h

UE 2 : 140h

UE 3 : 180h

UE 4 : 180h

UE 5 : 140h

UE 6 : 120h

UE 7 : 49h

De novembre 2024 à septembre 2025.

Cours de 8h30 à 16h30, tous les jours sauf de janvier à mars.

**UE 6** : Cours en ½ groupe & trois simulations orales.

**UE 7** : Suivi individualisé & deux simulations orales.

**Pratique professionnelle**

sous convention de stage, en septembre – octobre 2024 et de janvier à mars 2025.

Module supplémentaire : gestion de patrimoine (49 heures)

## CYCLE ALTERNANT - DSCG EN 2 ANS, SESSION 2026



**100 % EN PRÉSENTIEL - 8 500,00 € / AN (MONTANT PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO ET/OU PAR L'ENTREPRISE) - AUCUN FRAIS DE DOSSIER**

UE 1 : 180h

UE 4 : 180h

UE 6 : 120h

UE 2 : 140h

UE 3 : 180h

UE 5 : 140h

UE 7 : 49h

**M1** : de novembre 2024 à septembre 2025.

UE 6 : Séances en ½ groupe & 3 simulations orales.

**M2** : de novembre 2025 à septembre 2026.

UE 7 : Suivi individualisé & 2 simulations orales.

Module supplémentaire :  
Gestion de patrimoine (49 heures).

**Pratique professionnelle** en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de septembre 2024 à octobre 2026.

Rythmes : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise, ou 1 semaine / 1 semaine.

A temps plein en entreprise pendant la période fiscale.

**80 % EN PRÉSENTIEL - 8 500,00 € / AN (MONTANT PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO ET/OU PAR L'ENTREPRISE) - AUCUN FRAIS DE DOSSIER**

UE 1 : 180h

UE 4 : 180h

UE 6 : 120h

UE 2 : 140h

UE 3 : 180h

UE 5 : 140h

UE 7 : 49h

**M1** : de novembre 2024 à septembre 2025.

UE 6 : Séances en ½ groupe & 3 simulations orales.

**M2** : de novembre 2025 à septembre 2026.

UE 7 : Suivi individualisé & 2 simulations orales.

Module supplémentaire :  
Gestion de patrimoine (49 heures).

**Pratique professionnelle** en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de septembre 2024 à octobre 2026.

Rythme : 1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise.

A temps plein en entreprise pendant la période fiscale. 3 semaines en présentiel à Paris (hébergement proposé) réparties sur l'année.

UE : 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale. UE 2 : Finance. UE 3 : Management & contrôle de gestion.

UE 4 : Comptabilité & audit. UE 5 : Management des systèmes d'information. UE 6 : Anglais des affaires. UE 7 : Mémoire.